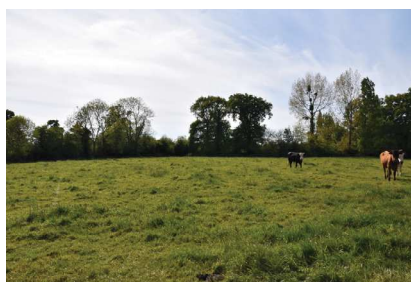
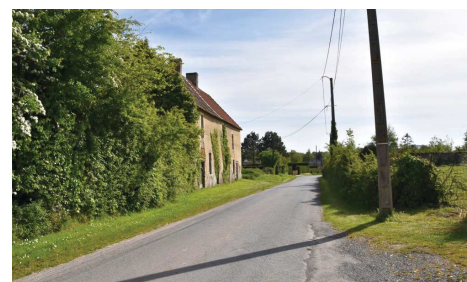
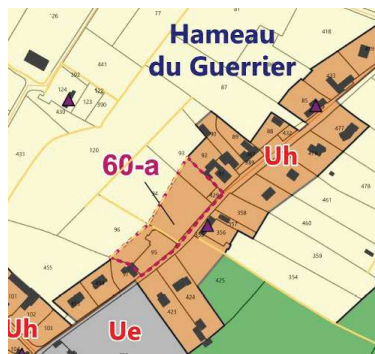


LOCALISATION ET ÉTAT DES LIEUX



Caractéristiques du site

SUPERFICIE : 0,5 ha

ZONAGE : Uh

OCCUPATION DU SITE : Prairies

CONSTATS & PARTICULARITÉS : Prairies en bord de voie, aux limites diverses (muret, thuya, haie bocagère taillée).
Présence d'un petit parking à côté de l'ancienne école et logement du presbytère.


ENJEUX : La sécurisation de l'accès.

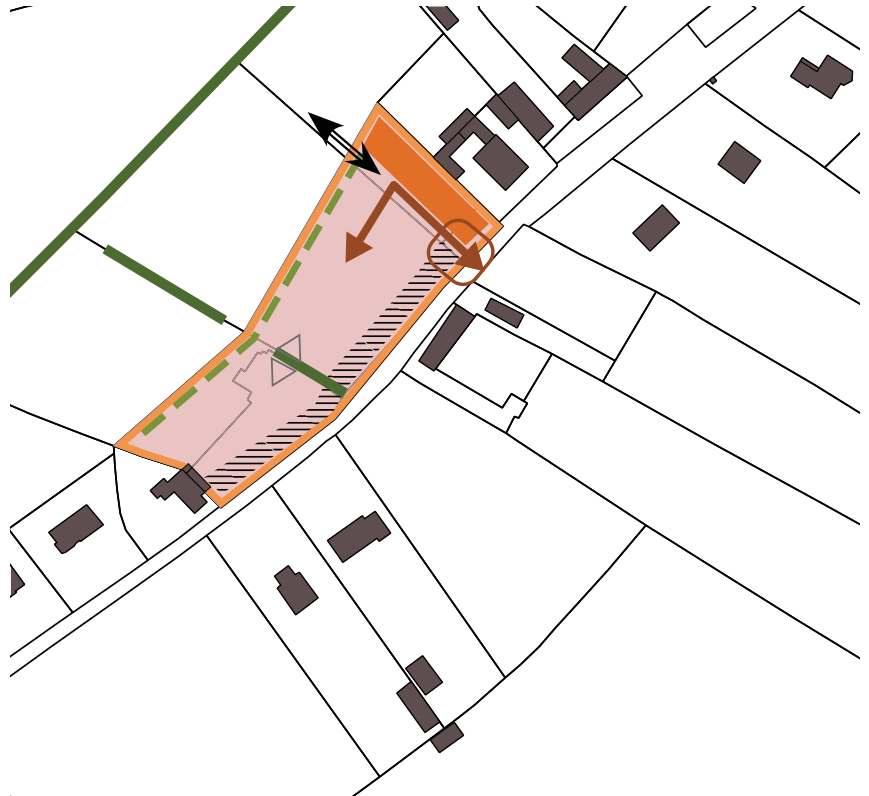
ASSAINISSEMENT : Non collectif

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION selon l'article R151.6 du CU






Schéma et prescriptions opposables

MIXITÉ DES FONCTIONS




-  **Zone à vocation principale d'habitat**
Densité moyenne minimale:
10 logements/ha
(emprise à titre indicatif)



DESSERTE / MOBILITÉ / SÉCURITÉ

-  Accès véhicule (emprise et emplacement à titre indicatif)
-  Carrefour à sécuriser (emprise et emplacement à titre indicatif)
-  Parking (emprise et emplacement à titre indicatif)
-  Accès des véhicules agricoles pour entretenir le reste de la parcelle non urbanisée + urbanisation future à prévoir (emplacement à titre indicatif)
-  Relation(s) à créer entre les différentes unités foncières pour assurer leur desserte (emprise et emplacement à titre indicatif)

PRINCIPES DE QUALITÉ URBAINE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

-  Haie bocagère à préserver/ régénérer (emprise et emplacement à titre indicatif)
-  Haie bocagère à créer (emprise et emplacement à titre indicatif)
-  Frange où bâtiments, végétation et frontages participent au décorum et à la qualité de l'espace-rue existant (emprise et emplacement à titre indicatif)

La frange construite le long de la rue du bourg sera particulièrement soignée.
L'accès unique et principal desservira également un parking commun (pour l'usage des riverains existants aux abords du site et pour les visiteurs du quartier futur). Les parcelles agricoles situées au Nord seront desservies au droit de cet accès.
Une haie bocagère sera plantée au Nord du site pour faire transition avec l'espace agricole.
Une étude particulière de conception de l'assainissement individuel devra être réalisée par un organisme spécialisé.